



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des personnels
de l'enseignement
primaire

DPEP 1

Affectations-Mouvement-
Remplacement-Instances

2017-2018

Affaire suivie par
Viviane BEGUE

Téléphone
0262 48 13 59

Fax
0262 48 12 31

Courriel
aac1d@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 15/11/2017.

Le recteur

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré

Mesdames et messieurs les principaux de collèges

Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{er} degré public

Mesdames et messieurs les directeurs et directrices adjoints(es) de SEGPA

Pour information à monsieur le directeur de l'ESPE

CIRCULAIRE N° 5

Objet : appels à candidatures pour les postes à profil – première campagne – rentrée scolaire 2018.

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de candidature à certains postes à profil proposés au mouvement départemental pour la rentrée scolaire 2018.

La bonne marche des écoles et des établissements scolaires nécessite la prise en compte des caractéristiques spécifiques de certains postes qui doivent faire l'objet d'un recrutement particulier, afin de satisfaire les besoins en personnels qualifiés ayant les compétences requises pour occuper ces postes.

Cette procédure de recrutement prévoit l'organisation d'entretiens afin de rechercher la plus grande adéquation entre le profil du poste et les compétences détenues par les candidats. Au travers de ces entretiens, sont notamment vérifiées les motivations des enseignants et leur perception de la fonction, compte tenu des caractéristiques et des contraintes inhérentes à la fonction.

J'attire votre attention sur les postes de la Mecs des Filaos. L'enseignant intervient auprès d'élèves de 6 à 14 ans en difficulté ou en échec scolaire dans un contexte social et familial difficile. Il exerce en partenariat avec les membres de l'équipe pluricatégorielle (éducateurs, thérapeutes) de l'établissement et avec les équipes enseignantes des écoles ou collèges de secteur afin de favoriser, soit une scolarisation partagée, soit un retour dans l'établissement d'origine.



2/44

Les enseignements sont dispensés dans l'unité d'enseignement de la maison d'enfants à caractère social sur deux sites (Tan Rouge et la Possession) conformément aux textes en vigueur et au projet de chacun des élèves.

Le temps de service est de 24h d'enseignement plus 3h de concertation et de lien avec les établissements d'origine.

Seuls les enseignants ayant reçu un avis favorable de la commission d'entretien pourront être affectés à titre définitif sur ces postes. Pour ce faire, ils devront formuler des vœux d'affectation sur ces postes dans l'application SIAM lors du mouvement départemental en mars 2018, que ces postes paraissent **vacants ou susceptibles d'être vacants**. Ils seront départagés en fonction du barème départemental explicité dans la circulaire relative au mouvement départemental. Toutefois, la prise en considération des caractéristiques spécifiques de certains postes et de situations professionnelles particulières peut conduire à traiter des affectations en dehors du barème.

En l'absence de candidature ou d'avis favorable de la commission d'entretien, l'IEN en charge de la circonscription a compétence pour proposer au recteur un personnel qui fera fonction pour l'année scolaire sur le poste concerné. Le choix devra s'orienter prioritairement vers un personnel ayant des compétences approchant celles requises pour occuper le poste.

I – **Participation**

Peuvent faire acte de candidature :

- les enseignants affectés à titre définitif ;
- les enseignants affectés à titre provisoire en 2017-2018 ;
- les enseignants titulaires du CAPA SH option requise dans la fiche de poste ;
- les enseignants en stage de préparation au CAPPEI 2017-2018 pour les postes nécessitant l'option du CAPPEI ;
- les enseignants qui sollicitent leur réintégration à la rentrée 2018.

Les candidats peuvent prendre contact avec les « pilotes » pour tout renseignement complémentaire et, éventuellement, convenir d'un entretien.

Cette année, le recueil des candidatures et le recueil des avis des IEN se font via l'application « GAC » située à l'adresse suivante, accessible exclusivement à

<https://portail.ac-reunion.fr/gac>

**La campagne de saisie est prévue
du 15/11/2017 à 9h00 au 27/11/2017 à 9H00**

Toute candidature non formulée via cette application ne sera pas prise en compte.



3/44

II- Calendrier

Du 15 au 27 novembre 2017	Saisie des candidatures
27 novembre 2017	Transmission des listes des inscrits par appel à candidature aux inspecteurs(trices)
Du 27 au 29 novembre 2017 à 12h00	Saisie des avis par les IEN
Du 28 au 30 novembre 2017	Instruction des dossiers par la DPEP
À compter du 1 ^{er} décembre 2017	Tenue des commissions d'entretien

Les convocations aux entretiens **seront envoyées par courrier électronique dans la boîte aux lettres i-prof de chaque candidat.**

Il est donc conseillé de consulter régulièrement votre boîte i-prof.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser vos demandes à la DPEP par mail à l'adresse aac1d@ac-reunion.fr

III – Effets éventuels sur la rémunération

Il appartient aux candidats de se rapprocher de leur service gestionnaire (DPEP) pour toute information relative au régime indemnitaire éventuel attaché à l'exercice des fonctions auxquelles ils postulent.

En raison des difficultés liées à l'organisation du service, les personnels occupant des postes à profil, **ne peuvent bénéficier des dispositions relatives à l'exercice des fonctions à temps partiel. Un candidat retenu sur un poste à profil et qui déposerait une demande de temps partiel à la rentrée 2018 perdra le bénéfice de ce poste.**

La présente circulaire devra être portée à la connaissance de l'ensemble des enseignants du 1^{er} degré en fonction dans votre établissement, y compris ceux qui se trouvent en position d'absence régulière.

Pour le recteur et par délégation
le secrétaire général adjoint

signé

Pierre Olivier SEMPERE



4/44

APPEL A CANDIDATURES AUX POSTES A PROFIL

(Année scolaire 2017-2018)

LISTE DES POSTES A PROFIL

SOMMAIRE

.....	5
Poste de Conseiller Pédagogique Numérique.....	6
Poste de conseiller pédagogique auprès de l'IEN ASH chargé de l'adaptation scolaire et/ou du handicap.....	7
Poste d'enseignant en ULIS école TSA (trouble du spectre autistique).....	9
Poste d'enseignant en unité d'enseignement TSA (trouble du spectre autistique) maternelle.....	10
Fonctions pédagogiques exceptionnelles du dispositif aide handicap école (AHE).....	11
Poste d'itinérant langue vivante et culture régionale.....	12
Poste de conseiller de prévention départemental.....	14
Poste de coordinateur des écoles Mafate.....	16
Poste de délégué USEP.....	18
Poste de conseiller pédagogique à mission départementale : arts visuels – langues vivantes - éducation musicale – mathématiques - sciences.....	20
Poste de conseiller pédagogique : généraliste – EPS.....	22
Directeur d'école REP+.....	23
Poste d'enseignant en dispositifs relais (classes et ateliers).....	25
Poste d'enseignant en unité d'enseignement accueillant les adolescents en rupture scolaire.....	26
Poste d'enseignant en centre éducatif fermé et poste en centre pénitentiaire.....	28
Poste d'enseignant maître G hors réseau en CMPP, à l'ALEFPA, à Saint-Paul et au CMPP Henri Wallon à Saint-Denis.....	30
Poste d'enseignant en institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP).....	32
Poste d'enseignant en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) en lycée professionnel.....	34
Poste d'enseignant référent élèves en situation de handicap (ERSH).....	36
Poste d'animateur au centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV).....	38
Poste d'animateur du premier degré en UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) en collège uniquement.....	40
Poste d'adjoint au centre PLEC « parler, lire, écrire, compter ».....	41
Poste d'enseignant en classe passerelle (accueil des enfants de moins de trois ans en milieu mixte, associant services de la petite enfance et école).....	42
Poste d'adjoint en centre de lecture écriture.....	44



5/44



6/44

POSTE DE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE NUMÉRIQUE

PILOTE : Mickaël TSANG-CHIN-SANG – Inspecteur éducation nationale, circonscription de Saint Louis – IEN chargé du numérique

TELEPHONE : secrétariat IEN : 0262 33 10 50

LOCALISATION : *postes susceptibles d'être vacants*
Ecoles rattachées aux circonscriptions

PROFIL :

Enseignant(e) du 1^{er} degré ayant développé une solide expérience des usages pédagogiques du numérique dans sa pratique de classe.

Des compétences techniques avancées en informatique sont nécessaires.

Bonne maîtrise de la démarche de projet, aisance dans le travail en équipe, ouverture aux actions partenariales.

La détention du CAFIPEMF option numérique est particulièrement attendue.

L'absence de CAFIPEMF entraîne une affectation à titre provisoire.

La détention du CAFIPEMF et un avis favorable de la commission ad hoc entraîne l'affectation à titre définitif sur le poste.

MISSIONS :

Dans le cadre de la politique académique, l'enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) ou le conseiller pédagogique pour le numérique (CPC N) joue un rôle essentiel pour la généralisation des usages du numérique à l'école.

L'enseignant référent (ERUN) contribue l'appropriation professionnelle de ces outils par les enseignants.

L'action de formateur du CPC N auprès des différents acteurs, outre les missions d'un conseiller pédagogique généraliste dont il a l'expertise, a pour double finalité :

- l'intégration professionnelle de ces outils par les enseignants au service de l'ensemble des domaines ou disciplines,
- l'usage par les élèves dans le quotidien de la classe, afin qu'en quittant l'École Primaire, ils maîtrisent les compétences du socle commun, en particulier celles du domaine 2 sur les méthodes et outils pour apprendre.

Sur le terrain, dans les écoles de la circonscription, auprès des enseignants, et le cas échéant, des partenaires institutionnels de l'école, l'ERUN ou le CPC N exerce ses fonctions, sous l'autorité de l'IEN et dans le cadre du programme de travail de la circonscription.

Membre du réseau académique des ERUNet CPC Numérique, il contribue également à la réflexion départementale dans le cadre de réunions et de groupes de travail pilotés par l'IEN chargé du numérique et coordonnés par le Conseiller Numérique pour le premier degré.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



7/44

POSTE DE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE AUPRÈS DE L'IEN ASH CHARGÉ DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET/OU DU HANDICAP

PILOTES : Maximin ASTOURNE – Inspecteur éducation nationale, conseiller technique du recteur, en charge de l'ASH Saint Denis 1

Evelyne OLIVIER – Inspectrice éducation nationale de Saint Denis 4 – Adaptation

TELEPHONE : secrétariat IEN 0262 92 99 30

LOCALISATION : *postes susceptibles d'être vacants*

9740061Y : circonscription de Saint Denis 1

9741560C : circonscription de Saint Denis 4

PROFIL :

Enseignant spécialisé titulaire d'un CAEEA ou d'un CAFIPEMF (obligatoire pour une nomination à titre définitif). Une spécialisation serait appréciable (A, B, C, D, E, F, G). Compétences en informatique (traitement de texte, excel, magister).

Le CPC auprès de l'IEN ASH doit avoir une connaissance réelle et actualisée des problématiques de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés.

Son action est académique.

Le poste est implanté à l'inspection ASH – 43, boulevard Léopold Raimbaud à St-Denis.

MISSIONS:

Sous l'autorité de l'IEN ASH, il (elle) sera chargé(e) des missions suivantes :

➤ participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription :

Aide et conseil aux équipes dans le cadre :

- des textes réglementaires concernant les enseignements en SEGPA, MECS, en milieu pénitentiaire ;
- dans la mise en œuvre des enseignements dans les établissements spécialisés,
- dans les dispositifs collectifs (ULIS école, collège, lycée) ;
- dans le cadre de la scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire ;

➤ formation :

- actions de formation à l'ESPE (formation initiale et spécialisée) ;
- suivi des enseignants néo titulaires,
- suivi des stagiaires CAPPEI,
- suivi des maîtres de la circonscription en difficulté ou qui en font la demande,
- formations pédagogiques (propositions, conception, suivi) à destination des enseignants de la circonscription,
- participation (propositions, conception, interventions, suivi) aux divers stages organisés par la circonscription ASH
- suivi d'établissements, de structures (SEGPA, MECS, milieu pénitentiaire, établissements médico-sociaux, sociaux, sanitaires), de dispositifs (projets pédagogiques, enseignements...),
- suivi à la demande des enseignants scolarisant des élèves handicapés en milieu ordinaire,
- participation et/ou animation de divers groupes de travail,
- représentation de l'IEN ASH dans diverses instances.



8/44

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



9/44

POSTE D'ENSEIGNANT EN ULIS ÉCOLE TSA (TROUBLE DU SPECTRE AUTISTIQUE)

PILOTE : Maximin ASTOURNE – Inspecteur éducation nationale, conseiller technique du recteur, en charge de l'ASH Saint Denis 1

TELEPHONE : secrétariat IEN ASH : 0262 92 99 30

LOCALISATION : *postes susceptibles d'être vacants*

9740745S : EEPU LES BADAMIERS à Saint-Denis

9740358W : EEPU Jacques Prévert à Saint-Pierre (support n° 12450)

9740905R : EEPU CAROSSE ST PAUL

PROFIL : instituteur(trice) ou professeur des écoles spécialisé titulaire du CAPSAIS, OU du CAPA-SH option D ou CAPPEI (parcours ULIS).

LES ELEVES : porteurs de trouble du spectre autistique (TSA) orientés par CDAPH.

MISSIONS :

- scolariser les élèves dans le cadre d'un dispositif non fermé sur lui-même,
- prendre en charge les temps d'apprentissage scolaire en coordination avec les suivis thérapeutiques,
- organiser le temps d'inclusion dans les classes ordinaires,
- assurer la cohérence du projet personnalisé de scolarisation (PPS),
- contribuer au rayonnement du dispositif au sein de l'école.

COMPETENCES ATTENDUES :

- bonne connaissance de la spécificité des publics porteurs de TED et des stratégies éducatives de l'autisme,
- capacité à collaborer étroitement avec les éducateurs et les thérapeutes qui interviennent dans le cadre du projet individuel d'accompagnement,
- capacité à utiliser les méthodes adaptées aux particularités des élèves, en cohérence avec celles de l'équipe de soin,
- capacité à évaluer les actions engagées,
- respect de la confidentialité concernant les informations partagées avec l'équipe thérapeutiques,
- capacité relationnelle avec les familles.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



10/44

POSTE D'ENSEIGNANT EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT TSA (TROUBLE DU SPECTRE AUTISTIQUE) MATERNELLE

PILOTE : Maximin ASTOURNE – Inspecteur éducation nationale, conseiller technique du recteur, en charge de l'ASH Saint Denis 1

TELEPHONE : secrétariat IEN ASH : 0262 92 99 30

LOCALISATION : *postes susceptibles d'être vacants*

9741344T : IME Charles Isautier à Saint-Louis (2 postes dont 1 implanté à Louise Michel – support n°22875)

9741265G : IME Levavasseur (2 postes dont 1 implanté à Primat)

PROFIL : instituteur(trice) ou professeur des écoles spécialisé titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D ou CAPPEI (parcours UE).

LES ELEVES : porteurs de trouble du spectre autistique orientés par CDAPH.

MISSIONS :

- scolariser les élèves dans le cadre d'un dispositif non fermé sur lui-même,
- prendre en charge les temps d'apprentissage scolaire en coordination avec les suivis thérapeutiques et éducatifs,
- organiser le temps d'inclusion dans les classes ordinaires,
- participer aux réunions de coordination et de synthèse du projet individuel d'accompagnement,
- assurer la cohérence du projet personnalisé de scolarisation (PPS),
- contribuer au rayonnement du dispositif au sein de l'école.

COMPETENCES ATTENDUES :

- capacité d'innovation pédagogique permanente,
- bonne connaissance de la spécificité des publics porteurs de TSA et des stratégies éducatives de l'autisme,
- capacité à collaborer étroitement avec les éducateurs et les thérapeutes qui interviennent dans le cadre du projet individuel d'accompagnement,
- capacité à utiliser les méthodes adaptées aux particularités des élèves, en cohérence avec celles de l'équipe de soin,
- capacité à évaluer les actions engagées,
- respect de la confidentialité concernant les informations partagées avec l'équipe thérapeutique,
- capacités relationnelles avec la famille.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



11/44

FONCTIONS PÉDAGOGIQUES EXCEPTIONNELLES DU DISPOSITIF AIDE HANDICAP ÉCOLE (AHE)

PILOTE : Maximin ASTOURNE – Inspecteur éducation nationale, conseiller technique du recteur, en charge de l'ASH-Saint-Denis1

TELEPHONE : secrétariat IEN 0262 92 99 30

LOCALISATION : *postes susceptibles d'être vacants*
circonscription de Saint Denis ASH (2 postes : supports n°16884 et 9489)

PROFIL :

- avoir une excellente maîtrise des outils informatiques ;
- avoir une bonne connaissance de l'organisation du système éducatif et de la scolarisation dans le milieu médico éducatif ;
- avoir une bonne connaissance de la répartition géographique des écoles et des établissements sur le département ;
- avoir une bonne connaissance des partenaires impliqués dans les dispositifs d'accompagnement ;
- avoir le sens de l'organisation, de la rigueur, de la communication...

MISSIONS :

- participation à la coordination du dispositif AIDE HANDICAP ECOLE ;
- aide à la répartition et à la maintenance du matériel adapté mis à la disposition des élèves handicapés après validation de MDPH ;
- développement et mise à jour du site internet et départemental de l'ASH ;
- aide aux enseignants référents dans la gestion des bases d'informations ;
- organisation de la formation des enseignants référents à l'utilisation des bases informatiques ;
- création des outils compatibles avec les logiciels utilisés par la MDPH, par les associations gestionnaires des établissements médico éducatifs ;
- organisation des collectes d'informations nécessaires au pilotage académique et aux enquêtes nationales ;
- participation aux actions d'initiative académique ou nationale dans le domaine des TICE, notamment aux actions d'information et de communication valorisant les réalisations académiques et de circonscription, sous la coordination de la DSI4.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



12/44

POSTE D'ITINÉRANT LANGUE VIVANTE ET CULTURE RÉGIONALE

PILOTE : Marie-Annick BLANCHON – inspectrice de l'éducation nationale de Saint Pierre 2 – référente pour le dossier *Langue vivantes et cultures régionales*.

TELEPHONE : secrétariat IEN : 0262 25 42 54

LOCALISATION :

Bassin SUD-EST : 9740218U : EEPU Lenepveu à Saint-Joseph
Bassin OUEST : 9740916C : EEPU Ariste Bolon au Port
Bassin EST : 9740999T : EMPU Les Hibiscus
Bassin NORD : 9740062Z : circonscription de Saint-Denis 2
Bassin SUD-OUEST : 9740857N : circonscription de Saint-Pierre 2

PROFIL :

- avoir l'habilitation langue et culture régionale (créole réunionnais),
- avoir une expérience professionnelle en classe ordinaire d'au moins 4 ans.

Les professeurs référents en *Langue et culture régionales* interviendront sur les écoles d'un bassin, le bassin ouest étant le plus étendu.

MISSIONS :

- impulsion, aide à l'élaboration à la mise en place de projets en langue et culture régionales ;
- interventions dans les classes/écoles en fonction des projets des écoles, des réseaux, des circonscriptions ;
- collaboration avec les équipes de circonscription, d'outils pédagogiques (supports, progressions d'enseignement de la langue, programmations d'activités, modules de formation en présentiel et en distanciel, mise en œuvre de projets...) ;
- participation à la formation des enseignants dans le domaine de la langue et de la culture régionale ;
- suivi des enseignants habilités provisoires ou définitifs sur le terrain ;
- suivi des classes bilingues ;

De manière générale animer, développer et contribuer à des actions de transmission et d'enseignement de la langue et de la culture régionale dans le respect des textes en vigueur et du projet académique.

COMPETENCES RECHERCHEES :

- avoir une bonne connaissance de la situation linguistique de La Réunion : être capable d'analyser professionnellement cette situation linguistique, les implications pédagogiques et les impacts sur le développement des savoirs des élèves ;
- avoir une bonne maîtrise du créole : être capable d'analyser une production linguistique en créole réunionnais ;
- avoir une connaissance suffisante de la littérature réunionnaise d'expression créole et française : connaître les principales composantes de la culture réunionnaise ;
- pouvoir mettre en œuvre des activités de sensibilisation à la culture et des séances d'enseignement en LVR en présence d'élèves ;
- avoir des compétences pédagogiques et didactiques relatives à la mise en œuvre d'un enseignement du français en milieu créolophone ;
- effectuer la formation et le suivi d'un groupe d'enseignants dans le domaine de la LCR (en présentiel et en distanciel) ;
- avoir des compétences dans le domaine des arts (visuels, musique, langage...) ;
- être capable de travailler en équipe pour mener une réflexion autour des difficultés des élèves, proposer des remédiation, les évaluer et analyser ;

De manière générale, être en mesure d'intégrer son action dans les axes du projet LCR



13/44

de l'Académie.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



14/44

POSTE DE CONSEILLER DE PRÉVENTION DÉPARTEMENTAL

PILOTE : Christian ECOLIVET – inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) – coordonnateur de l'enseignement à la santé et à la sécurité au travail (ES&ST) – coordonnateur risques routiers – chargé académique du secourisme (CADS) – référent sûreté

TELEPHONE : 0262 48 11 70

LOCALISATION : postes susceptibles d'être vacants

9741078D (n°6183) : Service Sûreté – Santé et Sécurité au Travail (ex-délégation académique à l'hygiène et à la sécurité) - rectorat

MISSIONS :

Le conseiller de prévention départemental assiste l'inspecteur santé et sécurité au travail dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail dans l'académie (1^{er} degré) visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des personnels de l'académie ;
- proposer les mesures pratiques, propres à améliorer les postes de travail et leur environnement en adaptant les conditions d'exercice à l'aptitude physique des personnes ;
- faire progresser dans l'académie la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- veiller à la bonne tenue des registres obligatoires dans les écoles ;
- proposer des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques ;
- suivre les réponses apportées aux préconisations de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail ;
- participer à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels.

Le conseiller de prévention désigné :

- assiste aux réunions du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA) ;
- rencontre, si besoin l'ensemble des personnels des établissements du premier degré de l'académie ;
- assiste sur invitation des directeurs d'école, aux réunions des conseils d'école implantés dans l'académie ;
- a libre accès à tous les documents relatifs à l'hygiène et la sécurité et tout particulièrement :
 - aux rapports techniques des organismes et personnes habilités,
 - aux rapports des médecins de prévention,
 - aux rapports de l'inspecteur santé et sécurité au travail.
- participe à l'élaboration et à l'évaluation de la formation en matière d'hygiène et de sécurité dans le premier degré en lien avec l'ISST ;
- forme les directeurs d'école à la prévention des risques professionnels.

Le conseiller de prévention dispose d'une décharge pour effectuer sa mission au sein du service Santé et Sécurité au Travail (3ST).

Les frais occasionnés par ses déplacements dans l'académie seront pris en charge par les services académiques au titre des personnels itinérants.

Formation : le conseiller de prévention a accès à la formation continue nécessaire à la



15/44

bonne réalisation de sa mission et ce notamment dans le cadre des organismes de formation (DIFOR, CGSS, INRS, INTEFP, etc...).

Dans le cadre de sa mission et au moins une fois par an, le conseiller de prévention désigné rendra compte à l'ISST :

- des anomalies constatées lors de visites sur le terrain,
- de ses propositions et observations.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



16/44

POSTE DE COORDINATEUR DES ÉCOLES MAFATE

PILOTE : Ali Djemal ELAROUTI – inspecteur d'éducation nationale – circonscription de La Possession

TELEPHONE : secrétariat IEN : 0262 43 39 73

LOCALISATION :

9741083J : circonscription La Possession

PROFIL :

- avoir une expérience de directeur d'école ou être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école,
- être titulaire du CAFIPEMF ou en dynamique de formation,
- être titulaire de la certification FLS ou être sensibilisé(e) à l'enseignement du français en milieu créolophone.

MISSIONS :

Sous l'autorité de l'inspecteur de circonscription, le coordinateur des écoles de MAFATE devra :

- être le garant du bon fonctionnement administratif, relationnel et pédagogique des huit écoles du cirque de Mafate ;
- assurer la circulation de l'information et la mutualisation des ressources pédagogiques administratives ;
- établir et assurer le suivi du calendrier spécifique annuel des écoles de Mafate ;
- diriger les conseils de maîtres regroupés des écoles Mafate ;
- assurer un rôle de conseil pédagogique pour le fonctionnement des classes multi-niveaux ;
- chercher à valoriser et diffuser toute expérience et innovation qui contribueront à l'amélioration des pratiques en classes multi-niveaux ;
- représenter Mafate lors des conseils école/collège et mettre en œuvre les liaisons par des interventions d'animation/coordination auprès des enseignants des écoles d'origine et de chacun des collèges d'accueil ;
- assurer un suivi des élèves des écoles Mafate tout au long de leur scolarité obligatoire ;
- favoriser les actions de partenariats avec les collectivités territoriales, associations éducatives, culturelles et sportives et veiller à leur mise en œuvre en cohérence avec le projet d'école et le cadre institutionnel ;
- représenter l'inspecteur de l'éducation nationale auprès des différents partenaires municipaux, associatifs et du Parc national.

Disponible et en bonne condition physique, le coordinateur sera amené à effectuer des missions de un à trois jours, dans les écoles du cirque de Mafate qui ne sont accessibles qu'à pied ou en hélicoptère, une à deux fois par période, pour le suivi des projets des écoles et des actions qui leurs sont liées. Lorsque sa présence sera indispensable en raison des événements signalés, il saura se rendre sur place en tant que représentant de l'éducation nationale, en concertation avec l'IEN. Son bureau est situé dans les locaux de la circonscription de La Possession.

CONNAISSANCES REQUISES :

- connaissance des caractéristiques de la ruralité dans un environnement de haute montagne ou l'habitat est extrêmement éclaté ;
- connaissance ou intérêt pour le travail en classe unique ;
- connaissance ou intérêt pour l'utilisation des TICE. Les écoles de Mafate ont été équipées dans le cadre d'un plan numérique rural. Elles sont donc équipées de TNI et d'une classe mobile ;



17/44

- capacité à travailler en équipe malgré la distance. Les concertations se déroulent à la circonscription de La Possession une fois par période ;
- avoir une solide connaissance des fonctions d'un directeur d'école ;
- avoir une culture pédagogique approfondie, notamment dans le domaine de l'enseignement en classe multi-niveaux ;
- maîtriser les outils informatiques disponibles pour la gestion de l'école (Onde...) et pour l'enseignement (logiciels libres et environnement Linux, utilisation TNI) ;
- avoir des connaissances concernant la formation des adultes ;
- avoir une bonne connaissance des textes réglementaires.

COMPETENCES ATTENDUES :

- être attentif aux évolutions législatives et aux innovations ;
- savoir-faire relationnel pour obtenir l'adhésion et le consensus ;
- savoir se situer dans un environnement institutionnel élargi ;
- communiquer efficacement et faire circuler l'information ;
- être disponible par téléphone pour anticiper les difficultés en lien avec les remplacements prévisibles et la météorologie ;
- être créatif pour répondre aux spécificités des écoles de Mafate ;
- savoir établir des projets partenariaux, un planning annuel de fonctionnement ;
- concevoir et animer les conseils de maîtres, les animations pédagogiques, à destination des enseignants de Mafate et lien avec l'équipe de circonscription ;
- concevoir et renseigner un tableau de bord permettant de capitaliser et d'actualiser l'information nécessaire au suivi des écoles de Mafate ;
- savoir rendre compte de son action et avoir une bonne aisance rédactionnelle.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



18/44

POSTE DE DÉLÉGUÉ USEP

PILOTE : Giuseppe INNOCENTI – inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationales

COPILOTE : Pascal GESLIN – inspecteur de l'éducation nationale de Petite Ile (EPS)

TELEPHONE : secrétariat IENA : 0262 48 14 54
secrétariat circonscription : 0262 71 99 10

PROFIL :

référence : convention de partenariat entre le ministre de l'éducation nationale et l'union sportive des écoles primaires (USEP) (BO N° 25 du 19 juin 2003)

LOCALISATION :

9740057U : circonscription de Tampon 1
9740060X : circonscription de Saint Benoît
9740062Z : circonscription de Saint Denis 2
9740451S : circonscription de Saint Leu
9740815T : circonscription du Port 1

MISSIONS :

Secrétariat :

- enregistrer les licences et transmettre les licences aux associations ;
- transmettre les dossiers d'affiliation, les bordereaux de demande de licences à la ligue de l'enseignement ;
- élaborer et expédier des calendriers des rencontres par niveaux et par trimestre (temps scolaire et hors temps scolaire) ;
- préparer des documents USEP : jeux (à tous les niveaux et par trimestre) et informations ponctuelles ;
- assurer le rattrapage des journées annulées pour diverses raisons (intempéries, transport...), contacter les maîtres, le responsable des transports, le responsable de la restauration, le ou les utilisateurs des installations sportives (collèges, écoles, intervenants extérieurs) ;
- rédiger les compte rendus des réunions, les photocopier et les expédier ;
- contacter les municipalités pour le transport, la restauration, l'utilisation des stades, l'intervention des animateurs municipaux ;
- rédiger les demandes officielles auprès des partenaires institutionnels et autres ;
- collecter et rédiger des articles pour les médias ;
- transmettre les commandes de toutes sortes (documents, matériel...) des associations ;
- aider aux démarches administratives : obtention d'un numéro de SIRET ;
- aider au montage et suivi des dossiers de subvention ;
- gérer l'association de coordination : achat matériel, comptabilité, secrétariat, représentation auprès des collectivités ;
- assister la création d'association USEP ou dans la remise en route d'association en sommeil.

Information :

- assister aux réunions mensuelles des délégués USEP de Zone et des directeurs de service de la Ligue de l'enseignement ;



19/44

- organiser des réunions hors temps scolaire (HTS) et sur le temps scolaire (TS) avec les délégués d'écoles ;
- transmettre des informations ponctuelles (subventions, fêtes...) ;
- assister aux réunions de l'organisation mondiale de la santé (OMS), du service des sports, de l'office municipal des animations globalisées (OMAG), des directeurs d'école, de l'équipe pédagogique ;
- informer les collègues sur les activités de l'amicale de circonscription, de la Ligue et de ses secteurs de l'union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) lire et faire lire, éducations, vacances...

Formation - animation :

- participer aux groupes animations EPS de manière à rendre complémentaire les actions et à optimiser la collaboration avec les CPC-EPS ;
- animer ou encadrer des « mercredis USEP » et des sorties HTS ;
- animer ponctuellement des classes USEP lors de la préparation des rencontres suivant la demande ;
- aider les associations à organiser leurs journées sportives et y participer ;
- transporter le matériel pour les rencontrer sur le stade ;
- animer des activités ponctuelles : semaine des arts, fête du sport, clubs civils (pelote basque, athlétisme...) ;
- animer les rencontrer à thème dans les domaines de la santé, du handicap, du développement durable, de la sécurité routière avec les documents pédagogiques nationaux et locaux ;
- participer autant que de besoin à l'organisation et au déroulement des animations pédagogiques et des stages EPS sur la circonscription ;
- organiser et encadrer les stages de dirigeants d'associations pour les animateurs ;
- suivre le stage des jeunes élus et accompagner les projets initiés ;
- accompagner les classes organisatrices ;
- participer aux manifestations dans le cadre de la semaine de l'EPS ;
- participer aux actions de tutorat (service civique, brevet d'état, etc.) ;
- mettre en place des ateliers hors temps scolaire (école de sports, ateliers socio-culturels) et recherche d'intervenants ;
- aider les associations dans les projets d'accompagnement éducatif.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



20/44

**POSTE DE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE À MISSION DÉPARTEMENTALE : ARTS VISUELS – LANGUES VIVANTES -
ÉDUCATION MUSICALE – MATHÉMATIQUES – SCIENCES**

PILOTE : Giuseppe INNOCENTI – Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie-directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

COPILOTES :

- Jean-Paul BURKIC – Inspecteur de l'éducation nationale du Port 1 (éducation musicale, arts visuels)
- Pierre CAGNOLI – Inspecteur de l'éducation nationale de Saint Pierre 1 (mathématiques)
- Martine COQUERET – Inspectrice de l'éducation nationale de Sainte Suzanne (langues vivantes)
- Philippe MESPOULHE – Inspecteur de l'éducation nationale de Saint Louis (sciences)

TELEPHONE : secrétariat IEN Port 1 : 0262 42 14 69

secrétariat IEN St Pierre 1 : 0262 96 84 02

secrétariat IEN Sainte Suzanne : 0262 37 46 47

secrétariat IEN Saint Louis : 0262 26 11 90

LOCALISATION :

9741078D : affectation à voir avec chaque copilote pour les lieux d'exercice sur tout le département.

PROFIL :

Etre enseignant du 1^{er} degré, titulaire du CAFIPEMF, expert dans l'un des domaines cités. Le conseiller pédagogique à vocation départementale est un enseignant maître formateur qui dispose d'un champ d'expertise, attesté par une option de CAFIPEMF le cas échéant. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN, dont il reçoit une lettre de mission. Il exerce ses activités à l'échelon départemental et appartient à l'équipe des conseillers pédagogiques dont les actions sont coordonnées par les IEN en charge des missions arts et culture, langues vivantes, EPS, mathématiques et sciences.

MISSIONS :

Principalement pédagogique, ses missions s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Le conseiller pédagogique à vocation départementale travaille à la mise en œuvre des programmes et des orientations nationales et académiques. Il est une personne ressource pour les circonscriptions, il coopère avec les différents partenaires en accord avec IEN de référence.

COMPETENCES ATTENDUES :

La mission départementale du conseiller pédagogique départemental requiert une expertise quant à l'analyse des pratiques professionnelles, des connaissances didactiques et pédagogiques. Il doit posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adulte, en lien avec la polyvalence du premier degré et dans les différents domaines. Il doit faire preuve d'une grande rigueur professionnelle, d'une maîtrise des outils informatiques, de capacités de communication et de travail en équipe, de travail en partenariat. Le poste nécessite également une grande disponibilité et une grande mobilité.

Les enseignants détenteurs du CAFIPEMF dans l'une des options prévues qui ont déjà exercé les fonctions, à titre définitif, de conseiller pédagogique, à La Réunion ou dans un



21/44

autre département, sont dispensés de passer l'entretien.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



22/44

POSTE DE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE : GÉNÉRALISTE – EPS

PILOTE : Giuseppe INNOCENTI – Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie-directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

COPILOTE : Pascal GESLIN – Inspecteur de l'éducation nationale de Petite Ile

TELEPHONE : secrétariat IENA : 0262 48 14 54

secrétariat IEN Petite Ile : 0262 71 99 10

LOCALISATION :

Généraliste et EPS : 1 poste par circonscription

PROFIL :

Etre enseignant du 1^{er} degré, titulaire du CAFIPEMF généraliste, spécialisé EPS

Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale dont il est le collaborateur direct.

MISSIONS :

Principalement pédagogique, ses missions s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Dans son champ d'expertise, le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets pédagogiques innovants. En lien avec les IEN des circonscriptions concernées, il contribue à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration du PEDT, de chartes ou de conventions visant la mise en relation des écoles avec les différents partenaires. Il accompagne et soutient la mise en œuvre de projets et les actions pédagogiques dans les écoles et apporte son expertise pour veiller à ce que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes.

Il aide à la mise en place d'un Plan d'Action Départemental qui détermine des actions relatives à l'EPS.

Il collabore avec l'équipe départementale EPS au niveau de la formation, de l'animation et de la recherche.

COMPETENCES ATTENDUES :

La mission de conseiller pédagogique de circonscription requiert des connaissances pédagogiques et réglementaires actualisées. Il doit posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adulte, en lien avec la polyvalence du premier degré. Il doit faire preuve d'une grande rigueur professionnelle, d'une maîtrise des outils informatiques, de capacités de communication et de travail en équipe, de travail en partenariat. Le poste nécessite également une grande écoute et une grande disponibilité.

Les enseignants détenteurs du CAFIPEMF dans l'une des options prévues qui ont déjà exercé les fonctions, à titre définitif, de conseiller pédagogique, à La Réunion ou dans un autre département, sont dispensés de passer l'entretien.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



23/44

DIRECTEUR D'ÉCOLE REP+

PILOTE : Giuseppe INNOCENTI, Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à l'Inspecteur d'académie - Directeur académique adjoint des services de éducation national

TELEPHONE : secrétariat IENA : 0262 48 14 54

LOCALISATION :

147 écoles en REP+ sur le département

PARTICIPATION :

Peuvent faire acte de candidature, les enseignants qui remplissent les conditions pour être nommés directeur d'école de 2 classes et plus, au regard du décret n° 89-122 du 24/02/1989, qu'ils soient affectés à titre définitif, provisoire ou sollicitant leur réintégration.

Tout enseignant qui remplit les conditions doit participer à cet appel à candidatures s'il envisage une mutation sur un poste D.E. d'école REP+ à la rentrée 2017.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions de directeur d'école en REP+ formulés par la commission départementale seront valables pour trois ans.

FONCTIONS EXERCEES :

Aux missions afférentes à la direction d'une école définies par le décret n° 89-122 modifié du 24 février 1989, s'ajoutent celle découlant du statut particulier de l'école inscrite dans le dispositif de l'éducation prioritaire REP+ et s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

La gestion de l'école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogiques administratifs et relationnels. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

MISSIONS SPECIFIQUES :

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de :

- la place importante du travail en équipe en REP+ ;
- la priorité accordée en REP+ à la scolarisation des enfants de moins de trois ans et au dispositif « Plus De Maîtres Que De Classe » (PDMQDC) ; CP à 12 ;
- la diversité des interlocuteurs (parents, partenaires institutionnel et associatifs...) ;
- l'ambition des dispositifs partenariaux (PRE, PEDT...) ;
- la liaison école/collège et notamment la participation au comité de pilotage du REP+ ;
- la place importante du travail en équipe en REP+ et plus particulièrement avec le coordonnateur et les FEP..

COMPETENCES ATTENDUES :

Le candidat devra :

- manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et d'un établissement du second degré ;
- prendre en compte les spécificités du territoire de recrutement ;
- appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ;
- percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École afin de faire vivre le concept réseau dans une dynamique de projet ;
- connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction.



24/44

Le candidat devra :

- favoriser la coordination du travail d'une équipe ;
- avoir des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ;
- savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation d'indicateurs propres au réseau, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord.

Le candidat devra témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves :

- connaître les caractéristiques spécifiques du public scolaire accueilli ;
- maîtriser les objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves ;
- coordonner le travail de l'équipe pédagogique fédéré par le projet d'école en phase avec les enjeux du projet de réseau en veillant à une articulation pérenne avec le collège ;
- impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves ;
- valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions de Direction des Ecoles élémentaires et Maternelles en REP+, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2017, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



25/44

POSTE D'ENSEIGNANT EN DISPOSITIFS RELAIS (CLASSES ET ATELIERS)

PILOTES : Giuseppe INNOCENTI, Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à l'Inspecteur d'académie - Directeur académique adjoint des services de éducation nationale

Evelyne OLIVIER, Inspectrice de l'Éducation Nationale - ASH Adaptation

TELEPHONE : secrétariat IENA : 0262 48 14 54

secrétariat IEN Saint Denis 4 ASH Adaptation : 0262 92 99 30

LOCALISATION :

9740039Z : CLG Albert Lougnon à Saint-Paul

9740080U : CLG Bourbon à Saint-Denis

9740083X : CLG Amiral Pierre Bouvet à Saint-Benoît

9740598G : CLG Mille Roches à Saint-André

9740645H : CLG Montgaillard à Saint-Denis

9741045T : CLG Titan au Port

9741049X : CLG Henri Matisse à Saint-Pierre

9741189Z : CLG Jean Lafosse à Saint-Louis

9741236A : CLG Texeira Da Motta à La Possession

PROFIL :

Professeur des écoles ou instituteur(trice) du premier degré, de préférence titulaire du CAPA-SH / CAPSAIS option F et disposant des compétences suivantes :

- connaissance des publics en difficultés,
- expérience de la pédagogie de projet,
- capacités à travailler en équipe pluri catégorielle,
- qualités relationnelles : capacité à travailler avec les associations, les institutions du territoire, les parents et les équipes pédagogiques,
- sens organisationnel : construction de programmes, gestion des ressources humaines, animation,
- sens des responsabilités,
- disponibilité : horaires variables selon les périodes.

MISSIONS:

- Assurer les enseignements auprès de 6 à 12 élèves en voie de rupture avec le système scolaire ;
- Construire le projet pédagogique et éducatif avec le jeune et sa famille, l'établissement d'origine, l'équipe du dispositif relais pour définir :
 - les objectifs et les modules de formation personnalisée pour le jeune,
 - les conditions de la réintégration scolaire.
- Assurer la gestion du groupe durant la durée du module de formation, l'évaluation et le suivi du dispositif et des élèves pris en charge ;
- Effectuer les bilans et organiser les liens et les contacts avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs et institutionnels.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



26/44

POSTE D'ENSEIGNANT EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ACCUEILLANT LES ADOLESCENTS EN RUPTURE SCOLAIRE

PILOTE : Evelyne OLIVIER – Inspectrice de l'éducation nationale – ASH Adaptation

TELEPHONE : secrétariat IEN ASH : 0262 92 99 30

PROFIL : titulaire du CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH option F ou CAPPEI (parcours EGPA)

LOCALISATION : postes susceptibles d'être vacants

- 9741561D : IME (Unités Educatives d'Activités de jour à St-Pierre, rattachés aux services territoriaux de la PJJ) (1 poste)
- 9741562E IME (Unités Éducatives d'Activités de Jour de Sainte Clotilde, rattachés aux services territoriaux de la PJJ) (1 poste)
- 9740854K : Unité pédagogique adaptée, rue Benjamin Hoarau Z.I. N°3 à Saint Pierre (AAPEJ)
- 9740854K : Unité pédagogique adaptée, Impasse Sundoro, route Notre Dame de la Paix, à la Plaine des Cafres (2 postes) (AAPEJ)
- 9740854K : Unité pédagogique adaptée, Centre de jour, 57 route du Théâtre, à Saint Gilles les Hauts (2 postes) (AAPEJ)

SITUATION DU POSTE DANS L'ORGANIGRAMME :

L'enseignant est placé sous l'autorité administrative et pédagogique de son administration d'appartenance et sous l'autorité fonctionnelle du directeur du service.

CONTEXTE :

Ces unités d'enseignement, comprennent :

- des éducateurs techniques,
- des éducateurs spécialisés,
- des psychologues.

FONCTIONS EXERCEES :

- réconcilier les jeunes avec les apprentissages scolaires,
- évaluer les acquis scolaires,
- élaborer, à partir de cette évaluation diagnostique, un projet individuel,
- favoriser la découverte de nouveaux espaces culturels,
- préparer leur insertion professionnelle.

TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT :

Obligations réglementaires : 24 heures dont 21 d'enseignement + 3 heures de concertation.

MISSIONS SPECIFIQUES :

Il s'agit pour chaque jeune accueilli de favoriser et créer les conditions d'accès à leur parcours d'insertion (scolaire ou professionnel).

Des bilans d'évaluation et de suivis pédagogiques des jeunes, ainsi que des informations relatives au comportement sont à communiquer, lors des réunions hebdomadaires.

La participation aux décisions relatives à l'orientation du parcours d'insertion (scolaire ou/et professionnelle) est demandée.

QUALITES REQUISES :

- qualité d'adaptation, de disponibilité, de discrétion, aptitude à travailler en équipe et sur projets,
- capacité d'intégration au sein d'une équipe pluridisciplinaire,
- aptitude à gérer les conflits et bonne maîtrise de soi.



27/44

Le poste conviendrait à un enseignant ayant exercé face à des publics en grande difficulté, sachant travailler sur un projet dans le cadre d'un travail d'équipe, et maîtrisant les techniques d'évaluation pédagogique.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



28/44

POSTE D'ENSEIGNANT EN CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ ET POSTE EN CENTRE PÉNITENTIAIRE

PILOTE : Evelyne OLIVIER – Inspectrice de l'éducation nationale – ASH Adaptation

TELEPHONE : secrétariat IEN ASH : 0262 92 99 30

PROFIL : titulaire du CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH option F ou CAPPEI (parcours EGPA)

1 - POSTE EN CENTRE EDUCATIF FERME

LOCALISATION : poste susceptible d'être vacant

9741540F : Centre éducatif fermé – 40 chemin Morange – Sainte-Anne.

NATURE DU POSTE :

L'enseignant est amené à travailler avec des mineurs placés en application d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle.

Il est membre à part entière de l'équipe qui encadre les jeunes. Il est invité à participer à la vie du CEF dans le cadre d'activités s'inscrivant dans sa mission d'enseignant.

MISSIONS :

L'enseignant est à l'initiative du projet pédagogique. Il aide à élaborer le projet personnel d'orientation. Il travaille en partenariat avec les collègues d'origine des jeunes afin d'aménager une scolarité en temps partagé entre CEF et l'établissement scolaire quand l'évolution du jeune le permet (accord du magistrat).

L'emploi du temps scolaire est organisé avec l'équipe du CEF, en veillant à une répartition harmonieuse avec les autres activités sur la semaine. Les interventions de l'enseignant et des autres formateurs (éducateurs scolaires ou techniques, professeurs techniques) sont complémentaires et coordonnées dans le cadre du projet pédagogique.

TEMPS DE SERVICE : il est de 21 heures et se décompose de la manière suivante :

- 18 heures minimum devant élèves, organisées de façon à ce que chaque jeune bénéficie d'au moins 15 heures d'enseignement,
- 3 heures de suivi individuel du parcours scolaire des jeunes et de réunions institutionnelles.

2 – POSTE EN CENTRE PENITENTIAIRE

LOCALISATION : postes susceptibles d'être vacants : 9740051M

Centre pénitentiaire de Domenjod Saint Denis (5,5 postes : 869-872-873- 874-875)

Centre de détention du Port (2,5 postes : 870-871)

Maison d'arrêt de Saint Pierre (2 postes : 867-868)

MISSIONS :

L'enseignant est membre à part entière des équipes encadrantes des mineurs et des adultes. La priorité de l'enseignant va en direction de ceux qui rencontrent de grandes difficultés scolaires et qui sont en situation d'illettrisme.

L'enseignant assiste aux réunions institutionnelles : commissions pluridisciplinaires uniques pour mineurs et adultes. Il doit pouvoir s'adapter à des groupes d'élèves se renouvelant souvent (incarcération-libération).

TEMPS DE SERVICE : il est de 24 heures et se décompose de la manière suivante :

- un service d'enseignement de 21h hebdomadaires,
- 3h hebdomadaires forfaitaires (soit 108h annuelles) consacrées aux activités de coordination, de concertation ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des personnes détenues (cf. décret 2017-444)

L'emploi du temps scolaire est organisé avec les différents services de l'administration



29/44

pénitentiaire.

QUALITES REQUISES :

- qualités d'adaptation, de disponibilité, d'écoute et de discrétion,
- aptitude à travailler en équipe et à s'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire,
- aptitude à gérer les conflits et à avoir une bonne maîtrise de soi.

Les postes conviendraient à des enseignants ayant déjà pratiqué face à des publics en grande difficulté sachant travailler sur un projet dans le cadre d'un travail d'équipe.

Affectation à titre provisoire la 1ère année, avec obligation de participer au stage de 2 semaines.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



30/44

POSTE D'ENSEIGNANT MAÎTRE G HORS RÉSEAU EN CMPP, À L'ALEFPA, À SAINT-PAUL ET AU CMPP HENRI WALLON À SAINT-DENIS

PILOTE : Evelyne OLIVIER – Inspectrice de l'éducation nationale – ASH Adaptation

TELEPHONE : secrétariat IEN ASH : 0262 92 99 30

LOCALISATION :

9741053B : CMPP Henri Vallon à Saint-Denis

9741552U : CMPP Savannah à Saint-Paul

INTITULE DU POSTE :

Enseignant spécialisé chargé des aides à dominantes rééducatives (option G).

Rattachement hiérarchique et pédagogique : IEN ASH Adaptation

Rattachement fonctionnel : direction du CMPP.

APTITUDES REQUISES :

- être titulaire du CAEI option RPM, CAPSAIS ou CAPA-SH option G,
- avoir une bonne connaissance du rôle et des missions du CMPP,
- adhérer au projet du CMPP,
- posséder la capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire,
- avoir des connaissances sur le développement global de l'enfant et de l'adolescent ainsi que sur les problématiques liées à l'adolescence,
- s'adapter à la diversité des pathologies,
- respecter l'obligation de discrétion professionnelle dans le cadre de l'information partagée à caractère secret.

CONDITIONS PARTICULIERES :

- intervention auprès d'un public élargi de la maternelle au lycée,
- répartition du temps de travail de 27 heures hebdomadaire :
 - 24 h de séances d'aide à dominante rééducative ou pédagogique,
 - 3 h de réunions institutionnelles et de lien avec les écoles (à l'initiative du médecin chef de service).
- grande amplitude horaire (avant et après les horaires scolaires),
- adaptation aux besoins du service et à l'ouverture du CMPP (prise anticipée obligatoire à la rentrée d'août).

MISSIONS :

Evaluation et participation au suivi global des enfants et adolescents en intervenant sur la dimension psychopédagogique :

- analyse des besoins éducatifs particuliers de l'enfant et de l'adolescent ainsi que de ses répercussions sur les apprentissages (bilans rééducatifs et pédagogiques),
- élaboration du projet d'aide spécialisée en prenant compte l'environnement scolaire et familial,
- mise en œuvre de pratiques pédagogiques et/ou rééducatives différenciées et adaptées (suivis individuels ou en groupe),
- entretiens familiaux,
- relations étroites avec les écoles et établissements de scolarisation,
- travailler en équipe pluridisciplinaire avec l'ensemble des professionnels de l'établissement,
- participation aux réunions institutionnelles et aux réunions avec les partenaires extérieurs,



31/44

- inscription des actions dans le projet d'établissement.

Remarque : les candidats à ce poste sont invités à prendre l'attache des CMPP.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



32/44

POSTE D'ENSEIGNANT EN INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)

PILOTE : Maximin ASTOURNE – Inspecteur éducation nationale, conseiller technique du recteur, en charge de l'ASH Saint Denis 1

TELEPHONE : secrétariat IEN ASH : 0262 92 99 30

LOCALISATION :

9741550S : ITEP ALEPFA à Saint-Pierre (2 postes)

9741602Y : ITEP Marangé à Saint-Paul (2 postes)

INTITULE DU POSTE :

Enseignant spécialisé du premier degré (option D)

Situation du poste dans l'organigramme : l'enseignant est placé sous l'autorité administrative et pédagogique de son administration d'appartenance et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique.

CONTEXTE :

L'unité d'enseignement est intégrée à l'établissement qui comprend par ailleurs le personnel éducatif et thérapeutique chargé, dans le cadre du PIA, du suivi des jeunes, porteurs de troubles de la conduite et du comportement, orientés sur notification de la CDAPH.

NATURE DU POSTE : scolarisation des élèves accueillis dans l'ITEP.

FONCTIONS EXERCEES :

- réconcilier les jeunes avec l'apprentissage scolaire en restaurant l'image centré sur les apprentissages scolaires au regard du socle commun des connaissances et des compétences, visant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation,
- favoriser la découverte de nouveaux espaces culturels.

Temps de travail de l'enseignant : obligations de service réglementaires de 27 heures :

- 24 heures face à élèves,
- 3 heures de concertation.

MISSIONS SPECIFIQUES :

L'enseignant inscrit son intervention dans le cadre du projet pédagogique inclus dans le projet de l'ITEP.

La pratique d'une pédagogie spécialisée s'organise à partir d'un ensemble de préalables ou de détours : ramener le calme, attendre, proposer des temps conviviaux, saisir une occasion...

Ainsi, l'enseignant doit-il puiser dans les multiples pratiques inventives de la pédagogie, varier les démarches et les supports, dans la recherche permanente d'une réponse provisoire à une situation singulière.

Confronté constamment à des processus psychologiques et psycho-sociaux complexes, il doit, par nécessité, intégrer dans ses démarches les besoins thérapeutiques des jeunes dont il s'occupe. Pour ce faire, le travail partenarial avec les autres professionnels de l'éducation dans l'établissement s'avère indispensable.

L'enseignant présentera les bilans d'évaluation et d'observation pédagogique des jeunes qui lui sont confiés, lors des réunions de synthèse.

Il participera aux décisions relatives à l'évolution de son projet personnalisé de scolarisation.



33/44

QUALITES REQUISES :

- qualité d'adaptation, de disponibilité, de discrétion, aptitude à travailler en équipe et sur projets.
- capacité d'intégration au sein d'une équipe pluridisciplinaire,
- aptitude à gérer les conflits et bonne maîtrise de soi,
- capacité à répondre aux obstacles aux apprentissages scolaires.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



34/44

POSTE D'ENSEIGNANT EN UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) EN LYCÉE PROFESSIONNEL

PILOTE : Maximin ASTOURNE – Inspecteur éducation nationale, conseiller technique du recteur, en charge de l'ASH Saint Denis 1

TELEPHONE : secrétariat IEN ASH : 0262 92 99 30

LOCALISATION :

9740004L : LP Roches Maigres à Saint-Louis
9740015Y : LP Vue Belle à Saint-Paul (2 postes)
9740020D : LP Victor Schoelcher à Saint-Louis
9740472V : LP Patu de Rosemont à Saint-Benoît (2 postes)
9740552G : LP Léon de Lepervanche au Port
9740575G : LP François de Mahy à Saint-Pierre
9740921H : LP Isnelle Amelin à Saint-Joseph
9740934X : LP Paul Langevin à Saint-Benoît
9741234Y : LPO Bras Fusil à Saint-Benoît
9741051Z : LPO Paul Moreau à Bras Panon

INTITULE DU POSTE :

Enseignant spécialisé du premier degré ou du second degré, titulaire du CAEI, du CAPSAIS ou du CAPA-SH (option D) ou CAPPEI (parcours ULIS).

NATURE DU POSTE :

L'ULIS en lycée professionnel accueille les élèves porteurs de troubles de fonctions cognitives et vise l'accès à une certification de niveau V en 2 ou 3 années. Les élèves sont orientés par la CDAPH dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation.

FONCTION EXERCEE :

- à partir d'une évaluation diagnostique, élaborer un projet individuel d'apprentissages scolaires ou de consolidation des acquis au niveau 2 du socle commun des connaissances et des compétences et de culture,
- favoriser la découverte des formations proposées par l'établissement pour le choix d'une filière de formation professionnelle en fin de première année,
- préparer les élèves à la certification dans le domaine des enseignements généraux (CFG, CAP),
- favoriser l'intégration dans les classes et les ateliers dans le respect des besoins spécifiques,
- participer à l'organisation du temps de l'élève,
- travailler avec l'équipe pédagogique de l'établissement en lien avec les familles.

MISSIONS SPECIFIQUES :

L'enseignant inscrit son intervention dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement.

Il présente les bilans d'évaluation de l'élève en liaison avec son parcours, lors de réunions de synthèse et de l'équipe de suivi de scolarisation.

QUALITES REQUISES :

- qualité d'adaptation, de disponibilité, de relation, d'écoute, de communication, de discrétion,
- aptitude à travailler en équipe et sur projets,
- capacité d'intégration au sein d'une équipe pluridisciplinaire,
- connaissance du système éducatif, de l'orientation et de la qualification professionnelle,



35/44

- maîtrise de l'outil informatique.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



36/44

POSTE D'ENSEIGNANT RÉFÉRENT ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (ERSH)

PILOTE : Maximin ASTOURNE – Inspecteur éducation nationale, conseiller technique du recteur, en charge de l'ASH Saint Denis 1

TELEPHONE : secrétariat IEN ASH : 0262 92 99 30

LOCALISATION : postes susceptibles d'être vacants

9740056T : circonscription de Saint-Pierre 1
9740057U : circonscription du Tampon 1
9740058V : circonscription de Saint- Louis (3 postes)
9740059W : circonscription de Saint-Paul 1 (2 postes)
9740060X : circonscription de Saint-Benoît
9740062Z : circonscription de Saint-Denis 2
9740086A : circonscription de Saint-Denis 3
9740087B : circonscription de Saint-Paul 2
9740088C : circonscription de Sainte-Marie
9740451X : circonscription de Saint-Leu (2 postes)
9740452Y : circonscription de Saint-Joseph (2 postes)
9740815T : circonscription du Port 1
9740857N : circonscription de Saint-Pierre 2 (2 postes)
9741067S : circonscription de Saint-Denis 5 (2 postes)
9741083J : circonscription de La Possession
9741200L : circonscription du Tampon 2 (2 postes)
9741305A : circonscription de Bras Panon (4 postes)
9741362M : circonscription les Avirons (Etang-Salé)

PROFILS :

Professeur des écoles ou instituteur du premier degré ou du second degré, titulaire du CAEI, CAPSAIS ou CAPA-SH

MISSIONS : (article 2, 3 et 4, extraits de l'arrêté du 17/08/2006 JO du 20/08/2006 – MENE0601976A)

Article 2 : l'enseignant référent est, au sein de l'éducation nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés. Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé fréquentant dans son secteur d'intervention un établissement scolaire, un établissement spécialisé définie par l'article D. 351-17 du code de l'éducation, ou suivant une scolarité à domicile dans le même secteur, ou suivant une scolarité en milieu hospitalier. Il assure auprès de ces familles une mission essentielle d'accueil et d'information. Il se fait connaître d'elles et s'assure qu'elles connaissent ses coordonnées postales et téléphoniques.

Article 3 : l'enseignant référent exerce principalement ses missions en application des décisions de la commission des droits et de l'autonomie et en vue de favoriser leur réalisation. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et il est l'interlocuteur principal de toutes les parties prenantes de ce projet. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire prévu par l'article L. 146-8 du code de l'action social et des familles, dont il est le correspondant privilégié.

Article 4 : au sein de son secteur d'intervention, l'enseignant référent intervient dans les types d'établissement, quel que soit le mode de scolarisation effectif de l'élève handicapé, y compris la scolarisation dans un établissement sanitaire ou médico-social et



37/44

dans les établissements d'enseignement relevant du ministère chargé de l'agriculture, ainsi qu'auprès des élèves bénéficiant d'une scolarisation à domicile ou en milieu hospitalier, avec ou sans intervention du centre national d'enseignement à distance.

Lors de la première inscription de l'élève, le directeur de l'école dans laquelle il est inscrit transmet aux parents les coordonnées de l'enseignant référent et facilite la prise de contact. Lorsque l'élève est appelé à changer d'école ou d'établissement, ou lorsqu'il est inscrit dans un établissement scolaire mais fréquente un autre établissement qui n'est pas dans le même secteur d'intervention, l'enseignant référent organise la prise de contact des parents avec l'enseignant référent du secteur concerné.

COMPETENCES ATTENDUES :

Savoirs :

- connaissance des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap,
- connaissance des différents parcours de scolarisation, des aides humaines et matérielles possible,
- connaissance des approches pédagogiques adaptées.

Savoir-faire :

- aisance dans la relation : coordination et animation de l'équipe de suivi de scolarisation,
- bonne maîtrise des technologies d'information et de communication.

Savoir-être :

- écoute,
- communication,
- mobilité,
- disponibilité,
- discrétion professionnelle,
- rigueur,
- réactivité.

CARACTERISTIQUES DU POSTE :

Les enseignants référents sont placés sous l'autorité de l'inspecteur d'académie et sous la responsabilité de l'IEN – ASH.

Déplacement dans un secteur géographique donné : le secteur d'intervention est fixé par décision de l'inspecteur d'académie. Il comprend nécessairement des établissements du premier et du second degré (privés et publics), des établissements médico-sociaux, implantés dans le secteur de manière à favoriser les parcours de formation.

Autonomie dans la mise en œuvre de l'activité mais respect des échéances dans le cadre d'un calendrier préétabli.

Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves ».

TEXTES OFFICIELS :

- Elèves en situation de handicap : les enseignants référents et leurs secteurs d'intervention – B00 n° 32 du 07/09/2006.
- Circulaire du 28/02/2007 : aides aux élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements privés (en référence à la loi n° 2005-102 DU 11/02/2005).

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



38/44

**POSTE D'ANIMATEUR AU CENTRE ACADÉMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ALLOPHONES
NOUVELLEMENT ARRIVÉS ET DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS (CASNAV)**

PILOTE : Marie-Thérèse MARTIGNE – Directrice du CASNAV

CONTACT : marie-therese.martigne@ac-reunion.fr

LOCALISATION : postes susceptibles d'être vacants (3 postes)
9741078D : rectorat à Saint-Denis (16 rue Jean Chatel – 97490 Sainte-Clotilde)

PROFIL :

La/le candidat(e) devra :

- avoir une bonne connaissance de l'environnement, de ses caractéristiques, de ses ressources,
- avoir une capacité de rédaction et maîtriser la production d'écrits professionnels,
- disposer d'une bonne capacité d'analyse et de synthèse,
- disposer d'une expérience en conduite d'actions de formation,
- maîtriser parfaitement l'outil informatique,
- disposer d'un moyen de locomotion pour intervenir dans toute l'académie.

MISSIONS :

Les activités du CASNAV sont regroupées en 3 missions :

1 – Le CASNAV est un centre de ressources pour les écoles et les établissements

A ce titre, l'animatrice/l'animateur devra :

- faciliter l'accueil et la prise en charge pédagogique des élèves nouvellement arrivés dans l'académie de La Réunion, qui ne possèdent pas suffisamment la langue française, par « des conseils et une aide pédagogiques aux équipes enseignantes dans les écoles et les établissements, par des actions de formation, par la diffusion de documents pédagogiques ou autres ressources » ;
- créer « des réseaux entre les enseignants des classes spécifiques et plus largement entre les équipes qui traitent de problématiques identiques » ;
- constituer des centres de documentation spécialisés sur la scolarisation des nouveaux arrivants et aider à l'élaboration et à la mutualisation des outils pédagogiques ;
- intervenir « dans la formation continue dans le cadre du plan académique de formation et de ses volets départementaux, ainsi que dans les formations portées par le CASNAV » ;
- accompagner les enseignants UPEAA à la préparation aux épreuves de DELF Scolaire et-ou encadrer en tant qu'Examinateur/Correcteur ces épreuves.

2 – Le CASNAV est un pôle d'expertise pour les responsables locaux du système éducatifs

A ce titre, l'animatrice/l'animateur devra :

- capitaliser l'information nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique académique en faveur de l'intégration de nouveaux arrivants, par une collaboration avec tous les acteurs de terrain ;
- actualiser « les données sur les effectifs des classes spécifiques » ;
- analyser et faire connaître « les besoins en formation et en outils pédagogiques des personnels titulaires de classes spéciales et des équipes qui prennent en charge les élèves concernés » ;



39/44

- concourir à une meilleure connaissance des parcours scolaires des élèves, en assurant les suivis de cohortes dans l'académie.

3 – Le CASNAV est une instance de coopération et de médiation avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école

A ce titre, l'animatrice/l'animateur devra :

- être l'interface « entre l'éducation nationale et d'autres services ou réseaux de ressources locales » ;
- répondre à des demandes d'information, élaborer et animer des formations en partenariat auprès des acteurs nombreux et divers qui œuvrent dans le même domaine (élus et employés des collectivités territoriales, travailleurs sociaux, éducateurs, membres de l'association) ».

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



40/44

POSTE D'ANIMATEUR DU PREMIER DEGRÉ EN UPE2A (UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS) EN COLLÈGE UNIQUEMENT

PILOTE : Marie-Thérèse MARTIGNE – Directrice du CASNAV

CONTACT : marie-therese.martigne@ac-reunion.fr

LOCALISATION :

9740080U : CLG Bourbon à Saint-Denis

9740091F : CLG Leconte de Lisle à Saint-Louis

9740596E : CLG Antoine Soubou à Saint-Paul

9740598G : CLG Mille Roches à Saint-André

PROFIL :

Professeur des écoles possédant :

- la certification FLS,
- une solide expérience d'enseignement (5 années au 31 décembre de l'année en cours) auprès des élèves présentant des besoins spécifiques,
- une parfaite maîtrise de l'outil informatique.

Les diplômes et certifications seront joints au dossier de candidature.

MISSIONS :

Le professeur des écoles de l'UPE2A participera en liaison avec le CIO, l'équipe pédagogique de l'établissement et le CASNAV au bilan diagnostique des élèves allophones nouveaux arrivants (EANA) dans l'académie.

Il mettra en place un projet explicite de progression favorisant l'intégration rapide de l'EANA dans une classe ordinaire.

Il mettra en application pendant le cours une réflexion sur les notions d'effort, d'apprentissage du français langue de scolarisation et d'évaluation.

Il procédera à une évaluation régulière des acquis des élèves et en rendra compte aux parents, au CASNAV, à la direction de son établissement et aux enseignants ayant en charge ces mêmes élèves.

En fonction des besoins du bassin, le professeur des écoles UPE2A pourra effectuer son service d'enseignement spécialisé dans le 1^{er} degré.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



41/44

POSTE D'ADJOINT AU CENTRE PLEC « PARLER, LIRE, ÉCRIRE, COMPTER »

PILOTE : Eugène PHILIPPE – Inspecteur de l'éducation nationale du premier degré de Tampon 2

TELEPHONE : secrétariat IEN : 0262 27 17 56

LOCALISATION : *poste susceptible d'être vacant*
9741358H : EEPU Maximilien Lorion au Tampon (2 postes)

PROFIL :

Compétences théoriques et pédagogiques dans les divers domaines d'apprentissage de la langue orale et écrite et des activités scientifiques et mathématiques.

Connaissance et expérience dans le domaine de la gestion de la difficulté scolaire et de la pédagogie de projet.

Les candidats doivent faire preuve d'une grande disponibilité, d'esprit d'initiative et disposer de bonnes qualités relationnelles.

Le diplôme du CAFIPEMF n'est pas requis, mais il est souhaité.

MISSIONS:

Au sein de l'équipe du centre, les enseignants devront assurer les missions suivantes dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre dans la circonscription du Tampon :

- préparation, encadrement et suivi pédagogique des classes accueillies (séjours de 2 semaines pour 2 classes de cycle 2, cycle 3 et/ou ULIS),
- réalisation de documents pédagogiques en vue de communication en fin de séjours (supports papier et TUIC),
- implication dans l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation des séjours,
- participation à l'accompagnement des enseignants des élèves reçus et à l'information et la formation des enseignants de la circonscription (accueil de collègues lors d'animations pédagogiques, ou de stages).

MODALITES D'EXERCICE :

Le temps de présence avec les élèves est de 24 heures et le temps de travail en équipe est de 3 heures minimum par semaine le mercredi après-midi ou samedi matin auquel vient s'ajouter le travail personnel de recherche et de préparation pédagogique.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



42/44

POSTE D'ENSEIGNANT EN CLASSE PASSERELLE (ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS EN MILIEU MIXTE, ASSOCIANT SERVICES DE LA PETITE ENFANCE ET ÉCOLE)

PILOTE : Denis OUIN – Inspecteur de l'éducation nationale du premier degré – Conseiller technique maternelle

TELEPHONE : 0692 29 55 55

LOCALISATION : *postes susceptibles d'être vacants*

LES CLASSES PASSERELLES (groupe classe le matin et mission prévention de l'illettrisme l'après-midi)

- 9740040A : EEPU Charles Isautier au Tampon
- 9740157C : EMPU La Poussinière à Saint-Benoît
- 9740430Z : EEPU Rivière de l'Est à Sainte-Rose
- 9740591Z : EEPU Primat à Saint-Denis
- 9740658X : EMPU Les Tourterelles à Saint-André
- 9740690G : EMPU Edith Piaf à Saint-Pierre
- 9740744R : EMPU Ylang-Ylang à Saint-Denis
- 9740750X : EMPU Robert Debré à Saint-Louis
- 9741351A : EMPU Imelda Grondin au Port

LES DISPOSITIFS PASSERELLES (groupe classe le matin et mission prévention de l'illettrisme l'après-midi) :

- 9740604N : EMPU André Hoarau au Port
- 9740891A : EEPU Françoise Dolto au Port

LES ACTIONS PASSERELLES (classe toute la journée) :

- 9740708B : EMPU Les Jacarandas à Saint-Denis
- 9740783H : EMPU Herbinière Lebert à Saint-Denis

PROFIL :

- avoir enseigné au moins trois ans en maternelle,
- disposer d'une grande capacité d'écoute,
- être capable de travailler avec les partenaires institutionnels,
- bénéficier d'une grande disponibilité et d'un réel engagement,
- avoir des compétences en LVR,
- avoir des connaissances et des compétences dans le domaine du développement du jeune enfant, du développement du langage oral et en matière de littérature d'enfance et de jeunesse.

MISSION :

Placé(e) sous l'autorité de l'inspecteur de la circonscription, l'enseignant aura pour mission :

- l'accueil des enfants de moins de trois ans,
- la mise en place de situations pédagogiques visant les premiers apprentissages respectant un développement harmonieux de l'enfant,
- la mise place de relation avec la famille,

Pour les classes passerelles et les dispositifs passerelles :

- la participation à des actions de prévention de l'illettrisme dans les écoles et classes maternelles de proche environnement de l'école d'affectation.



43/44

En tant que responsable du projet pédagogique, il (elle) assure le lien avec le projet d'école, les équipes pédagogiques et les intervenants permanents (ATSEM et EJE) et ponctuels (PMI, les assistants sociaux des quartiers et tout autre partenaire concerné).

Pour les classes passerelles et les dispositifs passerelles :

Hors temps de présence des enfants, les après-midis, il participe à des projets de prévention de l'illettrisme dans son école d'affectation, dans les écoles et dans les classes maternelles de proximité.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.



44/44

POSTE D'ADJOINT EN CENTRE DE LECTURE ÉCRITURE

PILOTE : Martine HUITELEC – Inspectrice de l'éducation nationale du premier degré de Saint André - en charge de la mission maîtrise de la langue française

TELEPHONE : secrétariat IEN : 0262 46 34 55 / 0262 46 16 89

LOCALISATION : *postes susceptibles d'être vacants*

9741307C : Centre de lecture à Saint-Denis (3 postes)

9741532X : Classe découverte à la Plaine des Palmistes (2 postes)

PROFIL :

- compétences théoriques et pédagogiques dans les domaines de l'oral, de la lecture et de l'écriture,
- connaissance approfondie de la littérature,
- pratique du travail d'équipe,
- connaissance et expérience dans le domaine de la difficulté scolaire,
- compétences en LVR.

Le CAFIPEMF n'est pas requis, mais il est souhaité. Quelques années d'ancienneté sont souhaitables.

MISSIONS :

Dans le cadre de l'équipe animée par le responsable local, les enseignants assurent les missions suivantes, inscrites dans le contexte général de la recherche et de la prévention de l'illettrisme :

- préparation, encadrement et suivi pédagogique des classes, en majorité de cycle2,
- intervention pédagogique auprès des élèves,
- construction concertée des projets d'accueil à venir,
- production de documents pédagogiques pour communication (site internet),
- participation à la formation des enseignants ou stagiaires, usagers du centre (en particulier des enseignants des classes reçues),
- collaboration à la politique culturelle et littéraire de la circonscription de rattachement.

MODALITES D'EXERCICE :

- temps de présence avec les élèves : 24 heures,
- temps de travail en équipe : 3 heures minimum par semaine,
- compte tenu de l'aménagement du temps scolaire, le mercredi après-midi sera désormais un temps de travail,
- ce poste requiert une très grande disponibilité,
- cet emploi ne peut être tenu à temps partiel,
- de solides capacités d'adaptation à la diversité des publics sont indispensables.

Les avis favorables à l'exercice de ces fonctions formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2018, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2019 et 2020.